

---

**ASSEMBLEE BOURGEOISIALE**

---

**Séance du jeudi 4 décembre 2014, à 20h15  
en la salle bourgeoisiale de l'Hôtel de Ville de Romont**

---

**Présidence :**

**M. Roger Brodard, syndic,**

**Présents-es :**

**pour la Commune de Romont :**

**M. Christian Deillon, vice-syndic, directeur du dicastère des finances**

**M. Marc Menoud, conseiller communal,  
directeur du dicastère domaines/bâtiments/forêts**

**pour la Bourgeoisie :**

**20 citoyens et citoyennes actifs-ves bourgeois-es de la Commune de Romont  
sur 272 convoqués-es.**

**Excusés-es :**

**pour la Bourgeoisie :**

**Mmes/MM.**

**Ernestina Baeriswyl - Hélène Bamfumu - Jean-Louis Blanc - Josiane Buchmann - Michel  
Buchmann - Giancarlo Ceru - Thérèse Ceru - Angelo Caligiuri - Isabelle Cordey - Liliane  
Cornu - Nilda Da Veiga Pires Monteiro - Cezaltina De Brito - Diana De Brito - Domingos De  
Brito - Sylvie De Brito - Eduardo Donoso Cocoto - Hilda Donoso Cocoto - Marie-Rose Di  
Komo Ohambe - Sandra Krieger - Javier Lopez - Kevin Madiamba - Charles Mussilier -  
Josiane Mussilier - Laure Mussilier - Didier Pittet - Lilyam Pittet - Odile Pittet - Antonia  
Sanmartin - Patricia Santiago - Margarete Scheel - Ralf Scheel - Nicolas Schmoutz - Anie  
Tchalovski - Daniela Tchalovski - Elisabeth Tchalovski - Laoura Tchalovski - Filipe Victor -  
Rita Zeqiri -**

**Rédacteur :**

**M. Yves Bard, secrétaire communal.**

**Dactylo :**

**Mme Hélène Pittet, secrétaire.**

---

## Ouverture de la séance

### Ouverture de la séance

S.2014.12.04 ASSBOU En sa qualité de Président de l'Assemblée bourgeoisiale, M. Roger Brodard, Syndic, salue les Bourgeoises et Bourgeois de notre Ville, et déclare cette assemblée ouverte. Celle-ci a été convoquée selon les dispositions de la LCo, soit par affichage aux piliers publics, publication dans la Feuille Officielle, convocation personnelle datée du 05.11.2014 et sonnerie de la cloche no 6 de la Collégiale.

Il présente M. Marc Menoud en sa qualité de nouveau Conseiller communal en charge du dicastère des domaines, qui participe à sa première assemblée bourgeoisiale.

Puis M. le Président nomme deux scrutateurs, à savoir M. José Cordey et M. François Chatton, qui indiquent la présence de 20 Bourgeoises et Bourgeois, sur 272 convoqués.

### Ordre du jour

S.2014.12.04 ASSBOU 1. Accueil.  
2. Procès-verbal de l'assemblée bourgeoisiale du 24.04.2014.  
3. Budgets 2015.  
4. Décision de principe sur la vente des domaines des Rochettes-Dessus et des Rochettes-Dessous.  
5. Divers.

Aucune remarque n'étant formulée concernant la convocation et l'ordre du jour, **M. le Président soumet ces documents au vote de l'Assemblée qui les accepte à l'unanimité.**

## Examen des objets

### 1. Accueil

S.2014.12.04 ASSBOU M. le Président s'exprime en ces termes :

*"Au nom du Conseil communal et de la Commission bourgeoisiale, je vous souhaite la plus cordiale bienvenue pour cette Assemblée bourgeoisiale. Le temps passe trop vite mais il ne sert à rien de nager à contre-courant. Mieux vaut adopter cet adage "Chaque jour est nouveau et demain peut être meilleur."*

Donc sans perdre de temps, M. Brodard passe immédiatement au point no 2 de l'ordre du jour.

### 2. Procès-verbal de l'Assemblée bourgeoisiale du 24.04.2014

S.2014.12.04 ASSBOU M. le Secrétaire communal donne lecture du procès-verbal de l'Assemblée bourgeoisiale du 24.04.2014.

Celui-ci ne suscitant aucune remarque, **M. le Président le soumet au vote de l'Assemblée, qui l'approuve à l'unanimité.**

### 3. Budget 2015

S.2014.12.04 ASSBOU M. le Président passe ensuite la parole à M. Christian Deillon, Vice-Syndic, en charge du dicastère des finances, à qui il appartient d'apporter quelques commentaires sur les budgets 2015.

Il se trouve que le budget 2015 ne comprend pas de chapitre "Investissements" et qu'il se compose par conséquent uniquement du chapitre "Fonctionnement".

Il ressort de ce budget de fonctionnement un bénéfice de près de CHF 18'000.00. Ce résultat s'explique par la décision prise par la Commission bourgeoise de ne plus rien investir dans les domaines et également par le fait que les investissements ou travaux d'entretien liés au Couvent des Capucins sont aujourd'hui terminés.

M. Deillon passe ensuite à l'examen détaillé des différents comptes :

#### **Chapitre 020 - Administration générale**

A noter une diminution de charge de CHF 7'000.00 par rapport au budget 2014. Les chiffres sont donc identiques à ceux des comptes 2013.

Quant au poste 020. 317.0 "Frais de réception", il revient à la normale. En effet, 2014 coïncidait avec l'octroi de la Bourgeoisie d'honneur à M. Michel Buchmann.

Pour ce qui concerne les autres charges, elles sont exactement les mêmes que celles du budget 2014, pour un total de CHF 18'950.00.

#### **Chapitre 3 - Culture**

Ce chapitre est composé d'un poste pour les dépenses et un pour les recettes. Pour ce qui concerne les dépenses, le poste 320.365.0 prévoit un montant de CHF 5'000.00 pour la participation à la saison Culturelle des Capucins.

Pour mémoire, en 2012, ce poste comprenait des charges supplémentaires pour un montant de CHF 15'000.00 pour l'établissement d'une brochure traitant de la Collégiale et de la Chapelle des Capucins, et en 2014 une participation de CHF 2'500.00 pour la thèse de doctorat de M. Florian Defferrard sur l'histoire de Romont du 13e au 15e siècle, période où ce sont bien les Bourgeois qui ont fait l'histoire de Romont.

Au poste des recettes, le résultat de la vente des brochures traitant de la restauration de l'Eglise des Capucins est estimé à CHF 500.00.

#### **Chapitre 09 - Finances et Impôts**

Le poste 900.319.0 reste inchangé. Il s'agit de la contribution immobilière pour un montant identique de CHF 8'310.00 et de la taxe sur les ordures ménagères de CHF 600.00.

Les charges courantes sont les mêmes que celles budgétisées en 2014. Il s'agit :

- des charges d'énergie et de chauffage pour l'Ancien Couvent et l'Eglise des Capucins;
- de l'aménagement d'un portail sécurisé pour la crèche-garderie "Casse-Noisettes", côté cour, pour un montant estimé à CHF 8'000.00.

Pour tout ce qui concerne les domaines, il s'agit uniquement des entretiens courants ou d'abonnements d'entretien pour les brûleurs.

Quant aux charges, elles s'élèvent à CHF 50'300.00.

#### **Chapitre 95 - Gérance de la fortune et des dettes**

Même si la Bourgeoisie n'est pas soumise à la même obligation que la Commune, à savoir celle de procéder à des amortissements, le bon résultat présagé permet de le faire, et c'est un montant de CHF 24'500.00 qui est prévu à ce chapitre.

L'intérêt de la dette se monte à CHF 10'500.00, montant très bas en regard du patrimoine de la Bourgeoisie, et c'est très bien ainsi, lorsqu'on songe au très faible

rendement des domaines.

La page suivante récapitule les différentes têtes de chapitre.

Les charges sont quant à elles estimées à CHF 118'410.00, les recettes à hauteur de CHF 130'395.00, pour un résultat qui laisse envisager un excédent de revenus de CHF 11'985.00.

A la question posée par M. François Chatton de savoir si, suite aux travaux entrepris aux Capucins, il est prévu d'augmenter les loyers, M. Jean-Denis Cornu, Président de la Commission bourgeoisiale, répond par l'affirmative.

Un arrangement a été trouvé avec la crèche-garderie "Casse-Noisettes". Dite structure payera CHF 4'800.00 de loyer par mois, au lieu de CHF 4'000.00, dès le 01.01.2015. Cette augmentation résulte du fait que la crèche disposera du 2e étage du bâtiment, suite à la reprise de l'accueil extrascolaire par la Commune. Le loyer payé actuellement par la Commune pour le 2e étage sera donc payé dès le 01.01.2015 par la crèche.

De plus, le contrat de bail avec la crèche sera dénoncé car une étude effectuée par une société fiduciaire a prouvé que les loyers pratiqués étaient trop bas. Il s'agit d'un moyen de pression sur le comité de la crèche. Une rencontre avec le président de cette structure est agendée pour négocier le prix de location.

M. Chatton s'inquiète également de savoir si les investissements faits dans le bâtiment des Capucins pour la sécurité des enfants seront reportés sur le prix du loyer.

Pour M. Jean-Denis Cornu, il s'agit effectivement d'un argument de poids en vue de négocier avec le comité de la crèche. Il rappelle que cet investissement a été fait pour la sécurité des enfants et pour répondre aux normes de l'ECAB et du SEJ. Il profite pour préciser que la porte de la tirelire du bâtiment des Capucins a été réalisée par un employé communal et n'a généré aucun frais pour la Bourgeoisie. Les recettes 2014 sont estimées à CHF 250.00.

**La parole n'étant plus demandée concernant ces budgets, M. le Président les soumet au vote de l'Assemblée, qui les approuve à l'unanimité.**

#### 4. Décision de principe sur la vente des domaines des Rochettes-Dessus et des Rochettes-Dessous

S.2014.12.04 ASSBOU *cf annexe 1*

M. le Syndic passe la parole à M. Jean-Denis Cornu, Président de la Commission bourgeoisiale, pour la présentation de cet objet.

M. Cornu indique que l'Autorité foncière de taxation de Grangeneuve a taxé ces domaines. Le problème réside dans le fait que le rendement de ces derniers est extrêmement bas. En effet, aujourd'hui, Les Rochettes-Dessus rapportent CHF 20'000.00 par année et les Rochettes-Dessous CHF 24'500.00. Il ressort du document *annexe 1* présenté au beamer par M. Cornu que, sur la période de 1992 à 2010, la Bourgeoisie a perdu CHF 157'886.50 entre les entretiens et les investissements en comparaison avec les revenus. Si la période prise en compte court de 1990 à 2014, le déficit s'élève alors CHF 54'021.95. La Commission bourgeoisiale estime qu'il n'est plus possible de continuer ainsi.

Selon l'Autorité foncière, les deux domaines sont viables. Le domaine des Rochettes-Dessus a été taxé CHF 1'138'399.00 et celui des Rochettes-Dessous CHF 1'262'944.00. L'idée consiste à vendre ces deux domaines. Dans ce cas, les exploitants actuels disposent d'un droit de préemption pour les acquérir, à condition qu'ils soient disposés à payer le prix ressortant de la taxation de l'Autorité foncière. M. Cornu précise également que les toits des deux fermes sont en mauvais état et que, par conséquent, des nouveaux investissements sont à prévoir. La Commune de Romont serait intéressée à acquérir ces domaines, afin de disposer de terrains d'échanges dans le cadre de son développement futur. Aujourd'hui, aucune porte n'est close et la Commission bourgeoisiale étudie toutes les possibilités offertes.

Les deux fermiers et leurs familles ont été reçus par la Commission bourgeoisiale qui leur a fait part de la volonté de la Bourgeoisie de vendre les domaines et de ne plus investir dans les bâtiments. Une copie de la taxation de l'Autorité foncière leur a été adressée. Les baux à ferme seront ainsi dénoncés et les agriculteurs disposeront d'un délai de recours en vue d'obtenir une prolongation du bail pouvant aller jusqu'à 6 ans.

M. Nicolas Grand pose la question de savoir si la Commission bourgeoisiale a réfléchi à ce qu'elle allait faire avec l'argent de la vente de ces domaines.

M. Cornu précise que le sujet a été abordé, mais qu'aucune décision définitive n'a été prise. Une possibilité pourrait consister à investir dans l'immobilier de rendement ou à réaliser un parking souterrain à Romont.

M. Jacques Ayer a entendu des rumeurs selon lesquelles tout était déjà liquidé et que la Commission bourgeoisiale savait déjà à qui elle souhaitait vendre ces domaines.

M. Cornu précise que ces indications sont complètement fausses et confirme qu'à ce jour, absolument rien n'a été décidé. Il appartient d'ailleurs à l'Assemblée bourgeoisiale de voter définitivement la vente des domaines.

M. François Chatton se déclare favorable à vendre ces domaines le plus rapidement possible, afin d'éviter de continuer à perdre de l'argent.

M. Cornu en prend bonne note, tout en précisant qu'un accord ne pourra être effectif que si les exploitants s'alignent sur le prix de la taxation défini par l'Autorité foncière. Dans le cas contraire, aucune piste n'est fermée, y compris celle d'une vente à d'autres agriculteurs, ou à la Commune. Toutefois, il rappelle que les fermiers peuvent demander une prolongation de bail pouvant aller jusqu'à 6 ans.

La discussion au sujet de ce point n'étant plus demandée, **M. le Président le soumet au vote de l'Assemblée, et c'est à l'unanimité qu'elle approuve le principe de la vente des domaines des Rochettes-Dessus et des Rochettes-Dessous.**

## 5. Divers

### S.2014.12.04 ASSBOU **1. Octroi de la Bourgeoisie d'honneur à M. Michel Buchmann - remerciements**

M. Jean-Denis Cornu donne lecture de la lettre de remerciements de M. Michel Buchmann, nouveau Bourgeois d'honneur. A noter que le Service de l'état civil et des naturalisations a accordé le droit de cité de Romont à M. Buchmann.

### **2. Ancien Couvent des Capucins - crèche-garderie "Casse-Noisettes" - mesures de sécurité**

M. Jacques Ayer se dit surpris par toutes les mesures à prendre dans ce bâtiment pour sécuriser les enfants. Selon, lui, si quelqu'un veut s'en prendre aux enfants, il pourra le faire ailleurs que dans le périmètre du bâtiment, comme par exemple lorsque les enfants sont en promenade autour des remparts.

M. le Syndic précise qu'il s'agit d'exigences du Service de l'Enfance et de la Jeunesse (SEJ) et qu'il n'est par conséquent pas possible d'y déroger. De plus, lorsque les enfants sont en promenade, ils sont obligatoirement accompagnés par des éducateurs/trices.

### **3. Exposition de M. Jean-Pierre Demierre en l'Eglise des Capucins**

M. le Président de la Commission bourgeoisiale communique, en avant-première, l'information selon laquelle, durant les mois creux de l'été prochain, M. Jean-Pierre Demierre exposera ses tableaux en l'Eglise des Capucins. En plus de son exposition, il mettra en place un site Internet sur lequel les pèlerins pourront envoyer leurs photos de Romont. Un beamer projettera ces photos sur un écran géant.

### **4. Eglise des Capucins - sécurité lors de manifestations**

M. Jacques Ayer considère que la sécurité n'est pas assurée lors de manifestations en l'Eglise des Capucins. En effet, les signaux (triopans) sont installés trop proches des escaliers et, selon lui, les distances de sécurité ne sont par conséquent pas respectées. Il demande que la Police communale se penche sur cette problématique.

M. le Syndic en prend bonne note et transmettra la remarque à la Police communale, pour suite utile.

## Conclusion

### Conclusion

S.2014.12.04 ASSBOU La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt l'Assemblée en invitant les participants à partager le verre de l'amitié, au Café du Lion d'Or, "*pour que demain soit meilleur*" !

## Signature

### Signature

S.2014.12.04 ASSBOU Au nom de l'Assemblée bourgeoisiale

Le Président :

Roger BRODARD

Le Secrétaire :

Yves BARD

## Annexe

### Annexe

S.2014.12.04 ASSBOU 1. Vente des domaines des Rochettes-Dessus et des Rochettes-Dessous : évolution financière

## Distribution

### Distribution

S.2014.12.04 ASSBOU - Conseil communal  
- Chefs de service  
- Membres de la Commission bourgeoisiale

Années	Rochettes	Rochettes	Rochettes	Rochettes
	Dessus	Dessous	Dessus	Dessous
	Entretien	Entretien	Revenu	Revenu
	<b>940.314.1</b>	<b>940.314.2</b>	<b>940.423.1</b>	<b>940.423.2</b>
1990	10'147.55	5'093.40	15'290.00	17'150.00
1991	24'219.65	1'892.05	16'809.50	28'944.00
1992	3'672.60	7'430.00	18'329.00	21'940.00
1993	4'099.45	5'779.75	17'339.00	21'940.00
1994	0.00	7'666.20	17'339.00	23'340.00
1995	1'955.30	20'393.65	17'339.00	27'320.00
1996	7'484.45	25'347.55	17'339.00	27'320.00
1997	12'957.75	6'138.10	17'339.00	27'320.00
1998	5'235.10	6'973.40	17'339.00	27'320.00
1999	10'209.15	1'246.10	18'459.50	24'500.00
2000	3'350.55	17'937.95	20'210.00	24'500.00
2001	1'080.00	-3'551.65	20'000.00	24'500.00
2002	6'103.65	16'326.75	20'000.00	24'500.00
2003	5'915.95	7'841.65	20'000.00	24'500.00
2004	4'528.35	4'783.70	20'000.00	24'500.00
2005	3'150.40	4'228.55	20'000.00	24'500.00
2006	5'011.80	373.15	20'000.00	24'500.00
2007	2'225.20	10'743.35	20'000.00	24'500.00
2008	3'211.50	709.95	20'000.00	24'500.00
2009	11'383.60	7'123.65	20'000.00	24'500.00
2010	8'378.95	5'071.60	20'000.00	24'500.00
2011	506.30	7'534.15	20'000.00	24'500.00
2012	26'740.70	9'413.70	20'000.00	24'500.00
<b>TOTAL 1992 / 2012</b>	<b>127'200.75</b>	<b>169'511.25</b>	<b>401'032.50</b>	<b>519'500.00</b>
2013	8'032.30	13'463.40	20'000.00	24'500.00
2014	0.00	480.60	20'000.00	24'500.00
<b>TOTAL 1990 / 2014</b>	<b>169'600.25</b>	<b>190'440.70</b>	<b>473'132.00</b>	<b>614'594.00</b>
Frais d'entretien			169'600.25	190'440.70
Frais d'investissement			523'420.00	258'287.00
<b>Résultat par domaine</b>	<b>1990 / 2014</b>		<b>-219'888.25</b>	<b>165'866.30</b>
<b>Résultat par domaine</b>	<b>1992 / 2012</b>		<b>-249'588.25</b>	<b>91'701.75</b>
<b>Résultat -2- domaines</b>	<b>1990 / 2014</b>		<b>-54'021.95</b>	
<b>Résultat -2- domaines</b>	<b>1992 / 2012</b>		<b>-157'886.50</b>	